

# Sites NATURA 2000

## "Hautes Garrigues du Montpelliérais" "Pic Saint-Loup"

Lettre d'information  
Animation Natura 2000 en Grand Pic Saint-Loup  
Décembre 2015

### Natura 2000 en oeuvre

Deux directives européennes sont à l'origine de Natura 2000 : les directives Oiseaux (1979) et Habitats (1992). C'est à partir d'elles, qu'un réseau de sites riches d'une importante biodiversité s'est construit sur tout le territoire européen. En France, il a été choisi d'élaborer un document de gestion, pour chaque site, qui recense toutes les mesures de préservation de cette biodiversité remarquable. Il est mis en oeuvre par un animateur Natura 2000.

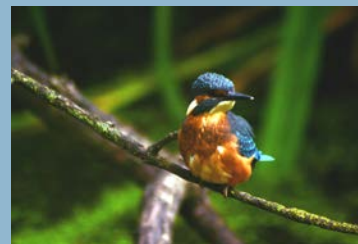
La Communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup est animatrice de deux sites Natura 2000 : le "Pic Saint-Loup" en directive Habitats et les "Hautes Garrigues du Montpelliérais" en directive Oiseaux. Les mesures de gestion sont réalisées depuis 2012 pour l'un et 2013 pour l'autre.

Cette lettre d'information "Animation" présente les mesures qui sont mises en place et vous informe de la richesse de votre territoire.

Bonne lecture !

### Deux discrets habitants des sites Natura 2000

Petit oiseau d'environ 15 cm et 40 g, le **Martin pêcheur d'Europe** se reconnaît par son plumage bleu brillant sur le dessus et majoritairement jaunâtre sur le dessous. Son nom précise son régime alimentaire composé principalement de petits poissons et alevins.



Malgré ses couleurs vives reconnaissables, cet oiseau est très discret et difficile à observer. Installez-vous silencieusement au bord du fleuve Hérault, de la Buèges, du Lac de la Jasse ou encore du Lamalou pour espérer le voir survoler les eaux claires de nos cours d'eau et plonger en quête de sa proie.

Petit mammifère de 6 cm de long, 10 g et une envergure de 30 cm, le **Minioptère de Scheibers** est une espèce de chauve-souris qui est protégée en France comme toutes les chauves-souris de notre territoire. Elle peut voler jusqu'à 55 km/h pour attraper ses proies : papillons de nuit, moustiques et coléoptères.



Difficile à observer, elle passe tout son temps dans les grottes et cavernes sauf à la tombée de la nuit quand elle sort pour chasser.

### Les communes concernées

**Hautes Garrigues du Montpelliérais** : Aniane, Arboras, Argelliers, Assas, Brissac, Buzignargues, Causse-de-la-Selle, Ferrières-les-Verreries, Fontanès, Galargues, Garrigues, Guzargues, Les Matelles, Montaud, Montpeyroux, Pégairolles-de-Buèges, Puéchabon, Saint-André-de-Buèges, Saint-Bauzille-de-Montmel, Sainte-Croix-de-Quintillargues, Saint-Guilhem-le-Désert, Saint-Jean-de-Buèges, Saint-Jean-de-Fos, Saint-Privat, Teyran, Le Triadou, Vacquières, Viols-en-Laval, Viols-le-Fort.

**Hautes Garrigues du Montpelliérais et Pic Saint-Loup** : Cazevielle, Mas-de-Londres, Notre-Dame-de-Londres, Rouet, Saint-Jean-de-Cuculles, Saint-Martin-de-Londres, Saint-Mathieu-de-Trévières, Valflaunès.



# Trois ans d'actions prioritaires sur le site Pic Saint-Loup



Une zone engagée en mesure agro-environnementale



Le contrat de fermeture d'une cavité



Le jury visitant une parcelle du concours prairies fleuries 2015

Le document de gestion du site Pic Saint-Loup, es communautaire, 5 espèces d'insectes, 2 de poissons 20 de ces mesures sont de priorité très forte. En tro

## L'engagement des éleveurs par des mesures

Afin de préserver les habitats du site Natura 2000, com méditerranéennes" ou des "parcours sub-steppiques", **contrats agricoles.**

Ces contrats ont pour objectif de préserver les habit excluant le pâturage sur une période de l'année (quelques au contraire, d'accroître la pression de pâturage sur des z

Ces calendriers sont discutés au préalable avec les éleveu écologue ; ils définissent ensemble les périodes les plus p des enjeux environnementaux et des besoins du troupeau

Depuis 2012, **5 agriculteurs se sont portés volontaires type** : rémunéré dans le cadre de la Politique Agricole C oeuvre sur 5 ans.

## Un contrat pour préserver les chauves-souris

Un contrat Natura 2000 (financé à 80 % par l'Union Européenne et l'Etat) a été signé par le Conseil Départemental de l'Hérault **afin de protéger les populations de chauves-souris.**

Une des grottes du site Natura 2000 était une des zones les plus riches en nombre et en diversité de population de chauves souris (mammifères menacés et protégés à l'échelle française et reconnu par Natura 2000 comme prioritaires). Or, les visites régulières par des promeneurs non sensibilisés à cet animal et la détérioration de l'intérieur de la cavité ont conduit le Conseil Départemental à signer un contrat Natura 2000.

**Afin de limiter les dérangements, l'entrée de cette grotte a été fermée par une grille.** Un travail important de concertation avec les associations locales et les spéléologues a été mené afin de définir les modalités de fermeture de la grotte et les conditions d'accès : périodes de visite autorisée, engagement à signer une charte Natura 2000 de bonnes pratiques....

un projet de territoire composé de 34 mesures à mettre en oeuvre pour préserver 17 habitats d'intérêt et 7 de chauves souris.

En trois ans, 11 mesures ont déjà été réalisées ou sont en cours de réalisation.

## Agro-environnementales

Comme ceux des "prairies humides des éleveurs ont signé des

habitats sensibles ou menacés, en ces mois) sur certains secteurs ou, les mesures jugées défavorables.

En outre, un spécialiste agricole et un conseiller techniques au pâturage en fonction de la situation.

Pour signer une mesure de ce type, le contrat est mis en

## Des actions de sensibilisation

Seules trois mesures du Document de gestion du site concernent la sensibilisation et, pourtant, de nombreuses actions ont porté sur ce thème pendant ces trois ans. Il est rapidement apparu que ce réseau européen de sites à préserver était peu connu du Grand Public et qu'une communication importante devait être menée.

En trois ans des actions ont été mises en oeuvre auprès du **public scolaire** (avec des animations en classe et sur le terrain), auprès **des agriculteurs** (organisation de concours prairies fleuries), auprès **des habitants** (rédaction d'articles pour le journal de la Communauté de communes ou Midi-Libre, organisation de réunions publiques d'information...).



Site NATURA 2000 "Pic Saint-Loup"

### CHARTRE DE L'ÉCOLIER



Charte signée par \_\_\_\_\_

Ecole de : \_\_\_\_\_

La Charte de l'écolier

## Exemples d'actions de 2015 sur les deux sites Natura 2000

### Un site Internet dédié à Natura 2000

En 2015, un site Internet dédié aux deux sites Natura 2000 animés par la Communauté de Communes du Grand Pic Saint-Loup a été mis en ligne : <http://garriguepicsaintloup.n2000.fr>

Ce site est composé de trois grandes rubriques :

- Connaître Natura 2000
- Découvrir en Pic Saint-Loup
- Agir localement.

Si cet outil permet de mettre à jour régulièrement les actualités du site, c'est aussi un moyen pour toute personne souhaitant participer, de s'informer et de contacter facilement l'animateur Natura 2000.



Une des pages du site Internet

### L'adhésion des chasseurs à Natura 2000

Dans le cadre de la sensibilisation à Natura 2000, un des outils qui peut être utilisé est une charte de bonnes pratiques, la "Charte Natura 2000". En 2014, les acteurs de pleine nature via leur comité départemental (randonnée pédestre, spéléologie, escalade, vol libre et le groupement des comités départementaux) avaient signé cette charte.

En 2015, ce sont les chasseurs qui ont souhaité signer la charte Natura 2000.

Les sociétés de chasses communales de Buzignargues, Galargues, Mas de Londres, Montaud, Montpeyroux, Sainte-Croix-de-Quintillargues, Saint-Bauzille-de-Montmel, Saint-Guilhem-le-Désert, Saint-Martin-de-Londres et Saint-Mathieu-de-Trévières ont toutes été signataires en 2015. D'ores et déjà des contacts ont été pris avec d'autres sociétés de chasse pour poursuivre cet engagement des chasseurs en 2016.



La Charte Natura 2000 signée par les chasseurs

# Et demain ?

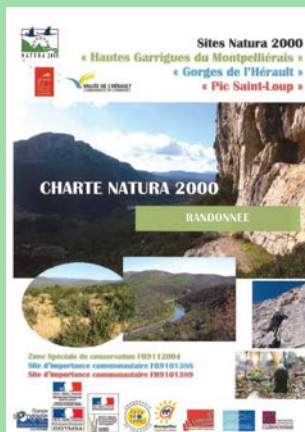
## Poursuivre l'engagement avec les éleveurs

Sur les deux sites Natura 2000, ce sont 11 agriculteurs qui se sont engagés.

De nombreux secteurs prioritaires ont été contractualisés afin de les préserver mais **il reste encore des zones où les enjeux sont importants.**

Les éleveurs sont toujours les principaux acteurs visés par ces actions. **Si vous êtes intéressés, rapprochez vous du Grand Pic Saint-Loup !**

## Travailler avec les clubs locaux sur la Charte Natura 2000



Afin de préserver les habitats et espèces, **une charte Natura 2000** de bonnes pratiques peut être signée par tout acteur du territoire. Par exemple, les signataires s'engagent à informer la structure animatrice des éventuels projets d'aménagements et animations et de tenir compte des éventuelles préconisations qui leur seraient faites. Des recommandations peuvent également être faites comme celle de ne pas quitter les itinéraires aménagés et balisés.

Vous êtes président de club d'activité de pleine nature, habitant du territoire ou, simplement, une personne intéressée par ce sujet, **contactez l'animateur Natura 2000 !**

## Préserver un habitat prioritaire : les mares temporaires méditerranéennes



**Les mares temporaires méditerranéennes** sont des plans d'eau temporaires peu profonds. Ce sont des zones assez longuement inondées en hiver mais complètement asséchées en été.

L'espèce emblématique de cet habitat est la Menthe des Cerfs que l'on peut observer à partir de mai. Elle a besoin de zone d'ensoleillement pour germer et il est donc nécessaire de limiter l'ombrage ; pour se faire un maintien ou un développement du pâturage peut restreindre la croissance des arbres et arbustes.

Enfin, une menace importante qui pèse aussi sur ces mares est le développement d'espèces introduites (Tortue de Floride, Ecrevisse américaine, Myriophylle du Brésil...). Il est nécessaire de les éliminer afin de préserver la mare.

Vous êtes propriétaire d'une mare temporaire et souhaitez la préserver, **un contrat Natura 2000 peut être mis en oeuvre pour y parvenir.**

Pour aller plus loin :

<http://garriguepicsaintloup.n2000.fr>



Communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup

Hôtel de la communauté

34270 SAINT-MATHIEU-DE-TREVIERS.

Tél : 04 67 55 17 00

natura2000@ccgpsl.fr